

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf

Le vingt mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 25

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric.

ABSENTE : Mme LEVRAUD Françoise

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise-

POUVOIR : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2019D43 : Réalisation d'un emprunt de 100 000 €
pour financer les travaux de la place Saint Pierre

Le plan prévisionnel de financement des travaux de la place Saint Pierre prévoit un financement de l'opération par emprunt à hauteur 100 000 €.

Quatre organismes prêteurs ont été contactés à ce sujet :

- Crédit Agricole du Morbihan
- Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
- ARKEA
- La Banque Postale.

Les quatre organismes consultés ont présenté une offre.

Après analyse des propositions, il ressort que celle de ARKEA apparaît la plus avantageuse avec les conditions suivantes :

- **Montant** : 100 000 €
- **Durée** : 15 ans
- **Taux fixe** : 1,02 %

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **Echéances** : trimestrielles
- **Amortissement**: progressif
- **Commission d'engagement** : 150 €.

A partir du tableau ci-joint récapitulant les propositions, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu les différentes propositions des organismes prêteurs,

- **Décide, par 20 voix « Pour » et 5 voix « Contre », de souscrire un emprunt de 100 000 € auprès de ARKEA aux conditions exposées ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de prêt.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.